

# Traité de Versailles

Le **traité de Versailles** de **1919** est le **traité de paix** entre l'**Allemagne** et les **Alliés**, signé à l'issue de la **Première Guerre mondiale**.



Élaboré au cours de la **conférence de Paris**, le traité fut signé le **28 juin 1919**, dans la **galerie des Glaces** du **château de Versailles** et **promulgué** le **10 janvier 1920**. Il annonça la création d'une **Société des Nations** et détermina les sanctions prises à l'encontre de l'Allemagne et de ses alliés. Celle-ci, qui n'était pas représentée au cours de la conférence, se vit privée de ses **colonies** et d'une partie de ses droits militaires, amputée de certains territoires et astreinte à de lourdes **réparations économiques**.

Le choix du lieu de signature du traité marque pour la **France** l'occasion de laver symboliquement l'humiliation de sa défaite de la **guerre de 1870**. C'est en effet dans la même **galerie des Glaces**, au **château de Versailles**, qu'avait eu lieu la proclamation de l'**empire allemand**, le **18 janvier 1871**. La première partie établit une charte pour une **Société des Nations**. Elle reprend l'idéal wilsonien d'une **diplomatie** ouverte, et régulée par un **droit international**. La treizième partie pose les principes du **Bureau International du Travail**. Le reste du traité est essentiellement consacré aux conditions de la paix en Europe. Un principe, énoncé à l'article 231, structure l'ensemble : l'Allemagne et ses alliés sont déclarés seuls responsables des dommages de la guerre. Ce principe justifie les exigences très lourdes des vainqueurs à l'égard de l'Allemagne. Les principales dispositions du traité sont :



## Remaniements territoriaux

---

La seconde partie du traité définit les frontières de l'Allemagne, mais dans plusieurs régions, le tracé définitif est remis à plus tard. L'indépendance des nouveaux États de **Pologne** et de **Tchécoslovaquie** est également affirmée. L'indépendance de l'Autriche est également protégée : il est interdit à l'Allemagne de **annexer** (art. 80).

L'Allemagne se voit amputée de 15% de son territoire et de 10% de sa population au profit de la France, de la Belgique du Danemark, et surtout de la Pologne, nouvellement recréée. Les principales transformations territoriales sont :

- la récupération par la France de l'[Alsace-Moselle](#) (art. 27) ;
- l'intégration à la Belgique des cantons d'[Eupen](#) et de [Malmedy](#), dont la [Vennbahn](#) (art. 27) ;
- la possibilité pour le Danemark de récupérer certains territoires du Nord de l'Allemagne où se trouvent des populations danoises. La décision doit être soumise à un vote de la population locale. (art. 109 à 111). Le [référéndum](#) est mené en 1920. Les villes d'[Aabenraa](#), [Sønderborg](#) et [Tønder](#), et leurs environs passent alors au [Danemark](#)
- Le [Territoire du Bassin de la Sarre](#) est placé sous administration internationale pour 15 ans. Son statut définitif doit être soumis à référendum.
- D'importants territoires qui se trouvaient dans l'est de l'Allemagne sont attribués au nouvel [État polonais](#) (art.28). Dans certaines régions, le statut définitif n'est pas décidé. Il doit être déterminé par une commission ou par un référendum dans la zone concernée (art 87 à 93). [Dantzig](#) devient une [ville libre](#), ce qui garantit l'accès de la Pologne à la mer mais a aussi pour effet de séparer la Prusse orientale, restée allemande, du reste de l'Allemagne.

## Dispositions militaires

---

De nombreuses mesures sont prises pour limiter le pouvoir militaire de l'Allemagne, et protéger ainsi les États voisins. Les clauses militaires forment la cinquième partie du traité.

- L'Allemagne doit livrer 5 000 canons, 25 000 avions, ses quelques blindés et toute sa flotte (qui se sabordera dans la baie écossaise de [Scapa Flow](#)).
- Son réarmement est strictement limité. Elle n'a plus droit aux [chars](#), à l'artillerie et à l'[aviation militaire](#).
- Son armée sera limitée à un effectif de 100 000 hommes et le [service militaire](#) aboli.
- La rive gauche du [Rhin](#), plus [Coblence](#), [Mayence](#) et [Cologne](#), sont démilitarisées

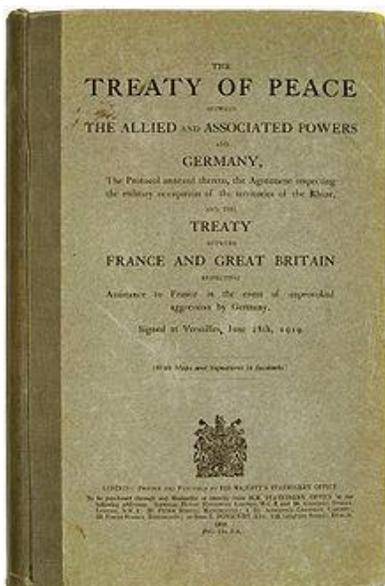
## Dispositions économiques et financières

---

- Suite aux [dommages de guerre](#) causés pendant toute la durée de la guerre dans le Nord de la France et en Belgique, l'Allemagne - considérée comme seule

responsable de la guerre -, doit payer de fortes *réparations* à ces deux pays. Le montant à payer est fixé par une commission en [1921](#). Il s'élève à 132 milliards de [marks-or](#), une somme très élevée. Le montant total des dommages causés par la guerre aux alliés a toutefois été estimé à 150 milliards de marks-or.

- Plusieurs sanctions commerciales et des livraisons en nature complètent ce volet économique : l'Allemagne perd la propriété de tous ses [brevets](#) (l'[aspirine](#) de [Bayer](#) tombe ainsi dans le domaine



public). Les fleuves [Rhin](#), [Oder](#) et [Elbe](#) sont internationalisés et l'Allemagne doit admettre les [marchandises](#) en provenance d'[Alsace-Moselle](#) et de [Posnanie](#) sans [droits de douane](#). En outre, le pays doit livrer aux Alliés du matériel et des produits.

## **Renoncement de l'Allemagne à son empire colonial**

---

Dans la quatrième partie du traité, l'Allemagne, toujours à titre de compensations, est sommée de renoncer à son [empire colonial](#). C'est ainsi que, au sein des Alliés, les puissances coloniales riveraines des possessions allemandes en Afrique (Grande-Bretagne, France, Belgique et Union sud-africaine) se partagent ces dernières : le [Cameroun](#), le [Togo](#), l'Afrique-Orientale allemande (actuels [Tanzanie](#), [Rwanda](#) et [Burundi](#)) et le Sud-Ouest africain (actuelle [Namibie](#)). Cette dernière colonie allemande a déjà été conquise militairement en 1914-1915 par l'Union sud-africaine, qui la reçoit en mandat par la SDN en 1920. Dans la foulée, l'Allemagne devra également renoncer à ses intérêts commerciaux (ses comptoirs et ses conventions douanières) de par le monde ([Chine](#), [Siam](#), [Maroc](#), [Égypte](#), [Turquie](#), etc.).

Référence : Wikipédia, *Traité de Versailles*, [En ligne],  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Traité%20de\\_Versailles](http://fr.wikipedia.org/wiki/Traité%20de_Versailles), 28 juillet 2011.

## **Traité de Saint-Germain-en-Laye (1919)**

Le **traité de Saint-Germain-en-Laye**, parfois appelé **traité de Saint-Germain**, signé le [10 septembre 1919](#) au [château de Saint-Germain-en-Laye](#), établit la paix entre les alliés et l'[Autriche](#), et consacre l'effondrement de la [monarchie austro-hongroise](#) : l'ancien Empire des [Habsbourg](#) est démantelé et remplacé par une demi-douzaine d'[États](#) successeurs selon le principe, posé dans le 9<sup>e</sup> des [14 points](#) du président américain [Woodrow Wilson](#), du *[droit des peuples à disposer d'eux-mêmes](#)*. Le territoire autrichien va représenter 25% de son territoire d'avant guerre.

Le traité entre en vigueur le [16 juillet 1920](#). Il fait partie des [traités](#) signés dans les alentours de [Paris](#) qui mettent formellement fin à la [Première Guerre mondiale](#).

Débutées en mai 1919, les négociations de paix à Saint-Germain-en-Laye excluent la délégation autrichienne. Des Autrichiens manifestèrent leur mécontentement en brûlant l'[ambassade de France](#) à [Vienne](#), le 23 mai 1919. Le traité est rédigé en [français](#), [anglais](#), [italien](#) et [russe](#), mais pas en [allemand](#) ; il est précisé que le texte en français fera foi en cas de divergence.

Il est fait droit à l'aspiration des [Polonais](#) d'intégrer la [Galicie](#) dans l'[État polonais](#) restauré dans son existence et dans ses droits, et à l'aspiration des [Roumains](#) d'intégrer la [Bucovine](#) dans l'[État roumain](#) agrandi des provinces à majorité roumanophone de l'ancienne Autriche-Hongrie et de l'ancien Empire russe. La revendication des [Tchèques](#) et des [Slovaques](#) en vue de se doter d'un pays commun est reconnue et officialise l'existence de la [Tchécoslovaquie](#).

La revendication des [Slovènes](#), des [Croates](#) et des [Serbes](#) d'Autriche-Hongrie de se doter d'un pays commun englobant également la [Serbie](#) et le [Monténégro](#) qui va se nommer la Yougoslavie.

La [République d'Autriche allemande](#) (en allemand *Deutschösterreich*) doit être renommée en [Autriche](#) (en allemand *Österreich*), et la revendication d'une partie de sa population, de bénéficier du 9<sup>e</sup> point de Wilson en rejoignant la nouvelle [république](#) d'[Allemagne](#), est formellement rejetée, le Traité interdisant ce [rattachement](#). L'union avec l'Allemagne (*Anschluss*) est interdite.

L'[Autriche](#) est obligée à des prestations de réparation. Un service militaire obligatoire est interdit ainsi que les forces armées sont réduites.

Adaptation de la référence suivante : Wikipédia, *Traité de Saint-Germain-en-Laye*, [En ligne], [http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_de\\_Saint-Germain-en-Laye\\_\(1919\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_de_Saint-Germain-en-Laye_(1919)), 2 août 2011.

## Traité de Trianon

Le **traité de paix du Trianon** est signé le [4 juin 1920](#) au [Grand Trianon](#) de [Versailles](#) par les puissances belligérantes de la [Première Guerre mondiale](#) : d'un côté le [Royaume-Uni](#), la [France](#), les [États-Unis](#), l'[Italie](#), la [Roumanie](#), le [Royaume des Serbes, Croates et Slovènes](#) (qui devient le Royaume de Yougoslavie en 1929) et la [Tchécoslovaquie](#), de l'autre l'[Autriche-Hongrie](#) qui a perdu la guerre et qui y est représentée par la [Hongrie](#) (séparée de l'Autriche le 31 octobre 1918). Il fait suite aux traités de [Versailles](#) (qui traite le cas de l'[Allemagne](#)) et de [Saint-Germain-en-Laye](#) (qui définit celui de l'[Autriche](#)). Le

traité de Trianon s'appuie sur le neuvième des [14 points](#) du président américain [Woodrow Wilson](#), du *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*, sauf que, comme dans le cas du [traité de Saint-Germain](#), ce point n'est pas appliqué aux [Magyars](#) et [Allemands](#) de l'ancienne [Autriche-Hongrie](#), mais seulement aux autres peuples.

- La [Roumanie](#) reçoit la Transylvanie qui, si elle est dans son ensemble peuplée majoritairement de [Roumains](#), présente des enclaves où les Hongrois et les [Saxons](#) (des colons allemands) sont majoritaires.
- La [Croatie](#), la [Bosnie-Herzégovine](#) et la partie occidentale du [Banat](#) intègrent le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes (Yougoslavie)
- La [Ruthénie](#) et la [Slovaquie](#) (61 633 km<sup>2</sup>) rejoignent la Tchécoslovaquie.
- L'[Autriche](#), bien qu'elle n'ait rien demandé, se voit attribuer le Burgenland majoritairement germanophone (4 020 km<sup>2</sup>).

La Hongrie perd ainsi les deux tiers de son territoire. Le pays perd aussi son accès à la mer via la [Croatie](#), rattachée au [Royaume des Serbes, Croates et Slovènes](#).

L'essentiel de la politique extérieure hongroise de l'entre-deux-guerres-mondiales consista à réclamer la révision du traité de Trianon. Durant la Deuxième Guerre mondiale, la Hongrie eut partiellement satisfaction en s'alliant à l'Allemagne, et obtint des territoires, mais les frontières de Trianon furent remises en vigueur en 1945.

Adaptation de la référence suivante : Wikipédia, *Traité de Trianon*, [En ligne], [http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_de\\_Trianon](http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_de_Trianon), 2 août 2011.

## Traité de Neuilly

Le **traité de Neuilly** est signé, le [27 novembre 1919](#), par les Alliés et la [Bulgarie](#), alliée de l'Allemagne pendant la [Première Guerre mondiale](#). La Bulgarie reconnaît officiellement la perte de la [Dobroudja](#) méridionale, annexée par la Roumanie et cède quelques districts macédoniens au nouvel [État yougoslave](#). La [Thrace occidentale](#) est attribuée à la [Grèce](#), ce qui prive la Bulgarie de son accès à la [mer Égée](#). La Bulgarie doit en outre payer des réparations et limiter son armée à 20 000 hommes.

Adaptation de la référence suivante : Wikipédia, *Traité de Neuilly*, [En ligne], [http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_de\\_Neuilly](http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_de_Neuilly), 2 août 2011.

# Traité de Sèvres

Le **traité de Sèvres** est conclu le [10 août 1920](#). C'est un traité de paix entre les [Alliés](#) et l'[Empire ottoman](#). Il ne fut jamais ratifié par l'ensemble de ses signataires. Ce traité consacre le démembrement de l'Empire ottoman. Il est signé le [10 août 1920](#) par les mandataire du [sultan Mehmed VI](#).

Selon les articles 88 à 94, les vilayets de [Van](#), [Bitlis](#), [Trébizonde](#) et [Erzurum](#) doivent être intégrés à la [République indépendante d'Arménie](#). L'Italie obtient aussi des territoires. La [Grèce](#) obtient de son côté [Smyrne](#) et l'ouest de l'Anatolie, la [Thrace](#) orientale jusqu'à la [Maritza](#) et les îles. Istanbul, les côtes de la [mer de Marmara](#) et les [Dardanelles](#) sont démilitarisées. Les détroits sont placés sous le contrôle d'une commission internationale. Le passage devait rester libre en temps de guerre comme en temps de paix. Les provinces arabes sont détachées ; la ligue des Nations met plusieurs d'entre elles sous [mandat](#) de la [France](#) ([Liban](#) et [Syrie](#)) et du [Royaume-Uni](#) (Irak, Transjordanie et Palestine)

Le nouvel Empire ottoman n'est plus qu'un petit territoire de 120 000 kilomètres carrés (en comparaison avec son immensité avant la guerre), composé en majeure partie de terres inexploitable, privé de possibilité de développement à cause d'un système de « garanties » qui viennent s'y superposer. Les finances du pays doivent être administrées par des commissions étrangères. Toutes les ressources du pays doivent être affectées par priorité aux frais d'occupation et au remboursement des indemnités dues aux Alliés (art. 231-266). Des commissions doivent dissoudre intégralement l'armée pour la remplacer par une force de gendarmerie.

Mais si ce document fut signé par le gouvernement ottoman d'Istanbul, la plupart des Turcs, dans la presque totalité du pays, ne reconnaissaient que l'autorité du gouvernement d'Ankara dirigé par [Mustafa Kemal](#) qui, lui, refusait catégoriquement ce traité et ses clauses. Ce refus aura donc pour conséquence le déclenchement la [Guerre d'indépendance turque](#) en [mai 1919](#) par les kémalistes qui seront victorieux au bout de quatre années de conflit. Le traité de Sèvres, non ratifié par tous ses signataires, sera finalement révisé par le [traité de Kars](#) (octobre 1921), puis par le [traité de Lausanne](#) ([24 juillet 1923](#)), conclu avec la [Turquie](#) moderne d'Atatürk.

Adaptation de la référence suivante : Wikipédia, *Traité de Sèvres*, [En ligne], [http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_de\\_S%C3%A8vres](http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_de_S%C3%A8vres), 2 août 2011.

# Traité de Lausanne (1923)

Le traité de [Lausanne](#), signé le [24 juillet 1923](#), est le dernier traité résultant de la [Première Guerre mondiale](#). Ce traité remplace le [traité de Sèvres](#), traité de paix signé le [10 août 1920](#) à [Sèvres](#) et mettant fin à la [Grande guerre](#) en ce qui concerne la Turquie.

Le traité reconnaît en premier lieu la légitimité du régime d'Atatürk installé à [Ankara](#). Ensuite, les frontières de la Turquie moderne sont définies. La Turquie renonce à ses anciennes provinces arabes et reconnaît l'appropriation de [Chypre](#) par les Britanniques et du [Dodécanèse](#) par l'Italie. La Turquie moderne est donc limitée à l'[Anatolie](#) (occidentale et orientale) et la [Thrace](#) orientale.

S'ensuivent des échanges de populations grecques et turques (1,6 million de Grecs ottomans contre 385 000 musulmans de Grèce). Les Alliés renoncent à demander l'indépendance, voire simplement l'autonomie, du [Kurdistan](#) et de l'Arménie, auparavant prévues dans le traité de Sèvres. Les contrôles sur les finances et les forces armées turques sont supprimés. Les [détroits des Dardanelles](#) et du [Bosphore](#) sont ouverts sans restriction au commerce.

Adaptation de la référence suivante : Wikipédia, *Traité de Lausanne*, [En ligne], [http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_de\\_Lausanne\\_\(1923\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_de_Lausanne_(1923)), 2 août 2011.